

COMMUNE DE MASSAGUEL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 juin 2020

L'an DEUX MILLE VINGT et le quatre juin à DIX HUIT HEURES TREINTE, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes VAISSIERE Pascale, DAMIEN Mélanie, GLEIZES Laure, RIVAIRAN Laetitia, COUGNAUD Caroline, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, COUSINIER Denis, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky, ROLLAND Pascal

Secrétaire : RIVAIRAN Laëtitia

=====

Ouverture de la séance par le Maire sortant
Proclamation de la séance

1) Vote des commissions internes

Le conseil après discussion, a formé les commissions internes.

COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES	Pascale, Pascal O, Laetitia, Michel, Laure, Caroline
APPELS D'OFFRE	Pascal O, Jean-Yves, Pascal R, Pascale
TRAVAUX / URBANISME	Pascal R, Jean-Yves, Jacky, Michel, Denis, Pascal O
AIDE SOCIALE	Laetitia, Laure, Caroline
ASSOCIATION	Jacky, Pascale, Pascal R, Laure
ECOLE	Laetitia, Laure, Mélanie, Pascale
CULTURE, PATRIMOINE, ENVIRONNEMENT	Caroline, Pascal O, Mélanie, Laetitia, Jacky

Responsable et référent communication

Référent développement durable

REFERENTS COMMUNAUX

DEFENSE SECURITE	Pascal R

2) Réunion publique de présentation d'équipe

Vu la situation actuelle et suivant les recommandations de la Préfecture pour le COVID-19, la réunion publique de présentation d'équipe sera rapportée au mois de septembre. La date sera communiquée en avance aux habitants de Massaguel pour qu'ils puissent assister.

3) Présentation préparation du Budget

M. Orcan Michel, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente au conseil les projets prévus pour le budget primitif de 2020 qui devra être voté avant le 31 juillet 2020.

Après discussion, le conseil décide de réfléchir à certains projets et prendra les décisions lors du prochain conseil.

4) Vote des taxes

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal après examen des dépenses et recettes du budget primitif de l'exercice 2020 n'a pas besoin pour clôturer ce dernier d'augmenter les différentes taxes.

Après discussion et délibération, les taux ne seront pas augmentés pour 2020:

- taxe foncière : 14.11%
- taxe foncier non bâti : 69.02

5) Délibération emprunt eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la séparation des budgets eau et assainissement il est nécessaire de répartir l'emprunt du Crédit Agricole d'un montant de 380 000 sur les deux budgets.

En accord avec le percepteur il a été décidé de répartir l'emprunt en fonction des factures des travaux réalisés.

- Emprunt Budget eau : 100 000€
- Emprunt Budget assainissement 213 963,24€

Il est décidé d'accepter la nouvelle proposition du Crédit Agricole

- Taux 1,23%
- Duré 19 ans
- Echéance Mensuelle
- Remboursement intérêts intercalaires pour un montant de 6 192.92€
- Indemnité financière + IRA pour un montant de 14 332.25€
- Frais de dossier pour un montant de 628€

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet emprunt.

6) Délibération autorisation permanente de poursuite des impayés

- Vu les dispositions du Décret n°2009-15 du 3 février 2009 et leur codification aux articles L 1617-24 et L 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la prise de fonction au 1° décembre 2018, de Mr QUETGLAS Claude en qualité de comptable public à PUYLAURENS (Tarn) ;

Monsieur le Maire, informe l'assemblée, que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme principe que chaque poursuite par le comptable public d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.

Cependant pour des raisons de commodité et d'amélioration du recouvrement des recettes de la collectivité locale, il est possible de donner une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur.

Mr QUETGLAS Claude, comptable public à PUYLAURENS (Tarn) est notamment chargé du recouvrement des recettes de la collectivité, il est proposé de lui accorder une autorisation générale et permanente de poursuites à compter de sa prise de fonction le 1° décembre 2018, à l'encontre de redevables de la collectivité et ses budgets annexes, en cas d'impayés, par toute mesure d'exécution appropriée, telles que la saisie et l'Opposition à Tiers détenteur (employeur, Caisse d'Allocations familiales, caisse de retraite, établissements bancaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Mr QUETGLAS Claude, à titre permanent, à émettre les lettres de relance et mises en demeure, à engager les actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres de recettes émis.

7) Isolation menuiserie Maire et école

M. le Maire présente au conseil le devis fait par l'entreprise de Menuiserie Consola pour les travaux prévus d'isolation menuiserie pour la Mairie et l'école. Le Conseil décide de faire d'autres devis et les présenter au prochain conseil pour prendre une décision.

8) Proposition d'une mise à disposition d'une terrasse sur la place du village

M. le Maire expose au conseil municipal la demande d'autorisation pour l'implantation d'une terrasse sur le domaine publique faite par Mme. DELPRAT Sylvie, gérante de l'EURL Multiservice. Après délibération, le Conseil décide d'autoriser l'implantation de la terrasse sur la place du village à titre gratuit.

9) Projet mise en œuvre point livres, fleurs, intégration des bénévoles

M. le maire explique au conseil le projet de mettre en place un point livres dans la commune ainsi que l'achat de fleurs. Il propose de faire appel aux habitants pour que l'entretien soit fait par des bénévoles. Le conseil après avoir réfléchi décide de reporter la décision lors d'un prochain conseil.

10) Visite à la source

M. le Maire a programmé une visite à la source pour tous les membres du Conseil Municipal, qui aura lieu le mois de juillet 2020.

11) Achat de tablettes pour l'école

M. le Maire explique au conseil la demande faite par Mme. Vétillard, directrice de l'école de Massaguel, pour l'achat des tablettes pour l'école. Cela pourrait permettre aux enfants d'apprendre à utiliser des logiciels. Certains membres du conseil restent réticents. Le conseil décide de demander à Mme. Vétillard de présenter aux délégués de la commission école son projet et ainsi prendre une décision au prochain conseil.

12) Questions diverses

Faire des devis pour les travaux à faire pour la maison en location aux Rigous

Illuminations de Noël.

Travaux sur la sacristie.

Plusieurs habitants de Massaguel ont communiqué à la mairie qu'il y a une voiture mal garée. Le conseil contactera les propriétaires et s'il n'y a pas de réponse, la gendarmerie sera contactée.

Fin de séance à 21h